

Assurance-chômage—Loi

J'ai cru utile de vous donner ce renseignement, monsieur le Président, pour éclairer la discussion du projet de loi C-90. Les gouvernements subséquents ont toujours présenté un projet de loi au dernier moment pour prolonger la condition d'admissibilité variable. Voilà pourquoi nous discutons de ce projet de loi aujourd'hui.

En 1984 nous avons dû présenter un projet de loi. En 1985 et en 1986 nous avons dû présenter un projet de loi, et nous voici maintenant à l'heure cruciale en train de discuter un autre projet de loi. Le caucus du Nouveau parti démocratique n'a aucune hésitation à appuyer le projet de loi. Je tiens à donner au ministre l'assurance qu'en deux temps trois mouvements nous pouvons lui faire franchir toutes les étapes. Mais je profite de l'occasion pour dire certaines choses au sujet du programme d'assurance-chômage et de la façon dont il est mis en oeuvre.

Tout d'abord, en prolongeant la condition d'admissibilité variable le gouvernement reconnaît qu'il n'a pas fait un excellent travail, et même qu'il a fait du très mauvais travail au plan de la création d'emplois dans l'arrière-pays, dans les régions. Je sais que le gouvernement se vante des centaines de milliers d'emplois qui ont été créés. Si c'était le cas, Terre-Neuve ne devrait pas avoir encore 17 p. 100 de chômage. Si le gouvernement avait réussi à répartir équitablement les emplois dans tout le pays, il ne serait pas nécessaire d'utiliser une norme variable d'admissibilité. C'est un constat d'échec de la part du gouvernement. Il sait qu'il ne serait pas de bonne politique de renoncer en janvier 1988 à la norme variable d'admissibilité de 10 à 14 semaines et d'imposer une période de 14 semaines d'un bout à l'autre du Canada, parce que cela entraînerait un concert de protestations. Ses programmes de création d'emplois n'ont pas eu les résultats escomptés, surtout dans les régions, et maintenant le gouvernement menace de conclure un accord de libre-échange et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) nous déclare qu'on peut s'attendre à perdre jusqu'à 500 000 emplois.

Alors que, d'après la prédiction du ministre, les villes du centre du Canada vont être durement touchées, pensez, monsieur le Président, à ce que va être la situation dans l'arrière-pays. Par exemple, dans ma circonscription, le taux actuel de chômage est de 11 p. 100. A Terre-Neuve, il est de 17 p. 100. Dans bien des régions, il est égal ou supérieur à 10 p. 100. Il n'y a pas vraiment eu d'amélioration dans l'arrière-pays et tout le monde ne peut pas habiter à Toronto, je veux le rappeler au gouvernement. Un grand nombre d'entre nous qui habitons le nord de l'Ontario voudraient y rester et y élever nos familles.

M. Keeper: On ne trouve pas à se loger à Toronto.

M. Rodriguez: Les gens qui déménagent à Toronto créent toutes sortes de problèmes sociaux. Il y a une crise du logement. Nous sommes au courant de la surcharge des collecteurs d'égouts pleuraux. Nous connaissons tous ces problèmes. Ils sont très évidents. Le ministre lui-même a déclaré qu'à cause de cet accord de libre-échange, le Canada pourrait perdre jusqu'à 500 000 emplois. Le premier ministre (M. Mulroney), dans son discours aux exportateurs du Canada, ici à Ottawa, disait que des programmes d'adaptation seraient nécessaires pour la main-d'oeuvre. Nous avons eu ensuite une discussion pour savoir s'il l'avait dit, ou qui l'avait dit, et il a dit qu'il l'avait dit, ou qui avait dit qu'il avait dit qu'il l'avait dit, etc.

Personne ne croit encore le parti de l'autre côté de toute façon, et cela ne fait que renforcer le fait que l'on ne peut pas croire le premier ministre à ce sujet.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déclaré que nous pourrions perdre jusqu'à 500 000 emplois. Six ou sept mois plus tôt, le solliciteur général du Canada, le député de Sault Ste. Marie (M. Kelleher), parlait de 800 000 emplois. A l'époque, il était ministre du Commerce extérieur. C'est ce que le gouvernement a dit, ne l'oublions pas. Ce n'est pas le parti néo-démocrate qui essaie de faire peur aux gens. Cela vient de la bouche même de ceux qui espèrent que l'on oubliera. J'insiste sur le fait que je cite des ministres. Ce sont eux qui ont dit que des centaines de milliers d'emplois seraient perdus.

La deuxième chose qui me dérange au sujet de cette mesure législative, c'est le déficit du programme d'assurance-chômage. Il n'y a pas longtemps, le ministre annonçait qu'il ne touchait pas au taux des primes d'assurance-chômage, c'est-à-dire au montant payé par les employés et les employeurs. Ce qu'il a fait, en réalité, c'est augmenter le maximum de rémunération assurable. Il a dit qu'il ne modifiait pas les primes, ce qui a amené les gens à penser qu'ils n'auraient pas à payer davantage au titre de l'assurance-chômage. Je pense que c'était un subterfuge car, en fait, en augmentant le maximum de rémunération assurable, l'employé moyen se trouve à payer 43 \$ de plus par an et les employeurs, puisqu'ils paient 60 p. 100 contre 40 p. 100 pour les employés, 57 \$ de plus par an. Donc, les petites entreprises paieront 57 \$ de plus par an pour chaque employé.

• (1720)

Donc, puisque le gouvernement n'a pas réduit le taux des primes en majorant le maximum de rémunération assurable, il retire en moyenne à chaque employé 43 \$ de plus par année. Qu'est-ce que le ministre entend faire de cet argent? Il a déclaré qu'il voulait éliminer le déficit du Régime d'assurance-chômage. Ce déficit a été accumulé au cours de la période de récession du début de la décennie.

Je tiens, monsieur le Président, à ce que vous gardiez les chiffres que je cite en mémoire. En 1986, le Régime d'assurance-chômage a enregistré un surplus de 721 millions de dollars grâce aux taux actuellement en vigueur. Tout cet argent a servi à réduire le déficit. En prenant comme base de calcul les taux actuels, on prévoit que le surplus sera cette année de 1,6 milliard de dollars. Cet argent servira encore à réduire le déficit. Il a fallu quatre années de récession pour accumuler ce déficit. Les employés paient actuellement des primes élevées et les petites entreprises versent également des sommes importantes pour chaque employé à la caisse de l'assurance-chômage, d'où les excédents que l'on sait.

Il serait temps, puisque le gouvernement augmente le maximum de rémunération assurable—ce à quoi je n'ai aucune objection—de réduire le taux des primes. En majorant le maximum de rémunération assurable, le gouvernement pourrait enregistrer au cours de la prochaine année financière un autre surplus de 1,6 milliard de dollars si les mêmes sommes sont versées à la caisse. Ce serait une occasion idéale pour donner un répit aux employés et aux petites entreprises. Pourtant, le ministre maintient les primes à leur taux actuel et augmente le maximum de rémunération assurable. Si la situation reste